

3) Ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association au 31 juin de l'année écoulée :

Dont Hommes Femmes

Moyens humains de l'association :

Nombre de bénévoles :

(Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée)

Nombre de salariés :

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :

Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. À titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80% correspondant à 0,8 x3/12 soit 0,2 ETPT.

Description du club (données nécessaires au calcul de la subvention)

1) Encadrement sportif

Educateurs (Nom, prénom)	Bénévole (B) Salarié (S) Prestataire (P)	Fonction (ex : équipe U13)	Diplôme (ex : Bees, Initiateur)	Nombre d'heures hebdo

2) Licences (Statistiques)

	TOTAL		Moins de 18 ans		Licences compétitions	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Saison 2022-2023						
Saison 2021-2022						
Saison 2020-2021						
Saison 2019-2020						

5) Labellisation

Label fédéral obtenu / Date / Durée.....

Label Sport et Handicap : OUI NON -

Si OUI date d'obtention (ou renouvellement)

6) La liste des sportifs inscrits sur les listes ministérielles en catégorie espoir et haut niveau

Prénom	Nom	Catégorie

Attestation sur l'honneur A imprimer et à scanner

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

représentant l'association :

.....

demande une subvention au Département d'un montant de : €

Je certifie :

- Que l'association est en règle au regard des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- La sincérité et l'exactitude des informations renseignées dont notamment les montants des demandes de subventions déposées auprès des financeurs publics
- Que les comptes et budget présentés ont été approuvés par les instances statutaires

Fait à, le

Signature et cachet de l'association,

Liste des pièces à joindre à la demande :

1. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau...)
2. Un relevé d'identité bancaire, au nom de l'association correspondant à celle du SIRET
3. La copie du certificat d'inscription au répertoire SIRENE (SIRET) à l'adresse du siège social de l'association
4. La copie du récépissé de déclaration en Préfecture le plus récent
5. Les derniers bilans et comptes de résultat approuvés
6. Le dernier budget prévisionnel approuvé
7. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont l'obligation
8. Le plus récent PV d'AG approuvé
9. L'attestation sur l'honneur dûment complétée à imprimer et scanner

Formulaire clubs formateurs unisports

Notice explicative

Objectifs :

- Favoriser la structuration des clubs à statut amateur
- Contribuer au développement du sport pour tous

Bénéficiaires : associations sportives affiliées à au moins une fédération agréée par le ministère des sports et dont le siège social se situe en Indre-et-Loire

Conditions d'obtention de l'aide :

- proposer une formation sportive de qualité avec un encadrement qualifié
- accueillir au minimum dix jeunes licenciés de moins de 18 ans (hors licences « journée » ou « évènementiel »)
- justifier d'au moins une année d'existence (production d'un bilan financier approuvé).

Nature de l'aide : aide au fonctionnement sur critères

Modalités de calcul de la subvention (indicateurs pris en compte)

- Le poids de la discipline en Indre-et-Loire (nombre de licenciés)
- La part de jeunes licenciés (moins de 18 ans) accueillis
- L'encadrement sportif (éducateurs bénévoles, salariés)
- Le nombre d'officiels (juges, arbitres...)
- Les sportifs(ves) inscrit(e)s sur les listes ministérielles Espoir et Haut-niveau
- L'évolution du nombre de licenciés du club depuis 4 ans
- La part de licenciés compétiteurs
- L'accueil de pratiquants handisport
- L'obtention de labels fédéraux
- La localisation du club

Périodicité de la demande : une seule demande par club et par saison sportive

Procédure : le Conseil départemental fixe chaque année les dates de dépôt et de retrait des formulaires de demande de subvention **en version numérique uniquement**

Pour les documents volumineux utiliser la plateforme de téléchargement
<https://www.transfERNOW.net>

Seuls les dossiers en version numérique (envoi par mail à sports@departement-touraine.fr) seront recevables.

Tout dossier en version papier fera l'objet d'un rejet.

Modalités de versement de la subvention : à l'issue de la décision par la Commission permanente du Conseil départemental